

N/REF : 9/05/2023 13H22 C:000053 I:01454
V/REF : AC/B67600
V/Email reçu le Mardi 09/05/2023 a 13H22

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. VIL
IMMEUBLE : VIVIERLOUI - VIL
1 A 16, SQUARE VIVIER-LOUIS
.
35760 ST GREGOIRE

Rennes, le 09 Juillet 2024

Référence Marché: 020015-PBS-001-Lot 9 Villejean
LOCALISATION : ALLEE 3 LOUIS - MME ROUGE MARIE FRANÇOISE 06 03 85 69 68
RDC PORTE 302
MOTIF : REMPLACEMENT RADIATEUR SALLE DE BAIN
Donneur d'ordre : Mme a CASAERT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 11/05
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
PRISE DE REFERENCE DU RADIATEUR
COMMANDE FOURNISSEUR
NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION DU 17/05
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
COUPURE CHAUDIERE ET EAU CHAUDE SANITAIRE
VIDANGE DU RADIATEUR
DEPOSE DU RADIATEUR
POSE DU NOUVEAU RADIATEUR
REMISE EN EAU
REMISE EN FONCTION DE LA CHAUDIERE
PURGE DE L'INSTALLATION
CONTROLE - BONNE ETANCHEITE
CONTROLE - BON FONCTIONNEMENT
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : ANNULE ET REMPLACE LA FACTURE 3060443

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le

relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBS121-F.P radiateur acier 1200W(+acc.)	50	202,36	202,36
1,00	PBS126-F.P rob.radiateur therm.doub.régl	50	47,43	47,43
TOTAL H.T.				249,79
T.V.A. a 10,00%				24,97
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>274,76</u>

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.